

# CARITAS SENEGAL

\*\*\*\*\*

50 ANS DE CHARITE CHRETIENNE

\*\*\*\*\*

**PARTENARIAT :**

**ESQUISSE DES REALITES  
ET PERSPECTIVES**

Auguste TURPIN - Mor DIENG  
Consultants

Mars 2001

## **PARTENARIAT LOCAL**

Depuis 1996, l'Etat du Sénégal a entrepris un vaste chantier de politique de décentralisation qui se traduit par une déconcentration des pouvoirs de l'administration et le transfert aux collectivités locales d'un certain nombre de prérogatives jusque là entièrement exercées par la puissance publique (Loi n° 96-06 du 5 Février 1996).

Cette politique s'inscrit dans un souci de créer les conditions d'un développement local dit de « proximité » et de mieux faire participer les populations aux décisions et initiatives engageant leur destin.

Cette réforme a mis en place 378 collectivités locales en charge du développement local. Elles sont composées de :

- 10 Régions
- 48 Communes
- 320 Communes Rurales

Dans le même sillage, la loi n° 96-06 du 22 Mars 1996 portant Code des Collectivités locales prévoit, en son article 37, que la région constitue, en commun avec les communes et les communes rurales, une Agence Régionale de Développement (A.R.D) qui a pour missions :

- d'apporter aux collectivités locales une assistance gratuite dans les domaines d'activités liés au développement ;

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations que la région, les communes et les communes rurales lui délèguent ;

- de réaliser toute étude que les organismes publics ou privés lui

commandent.

Cependant, la parution du décret fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement de l'Agence Régionale de Développement (décret n° 98-399 du 5 Mai 1998), a connu un certain retard d'où les lenteurs constatées dans la mise en place et le démarrage effectif des activités des ARD.

Le démarrage est encore timide ; néanmoins, chaque région a pu, avec l'appui de l'ARD, élaborer un Plan Régional de Développement Intégré (PRDI). Les organisations non gouvernementales ont été pleinement associées à sa réalisation ; c'est ainsi que Caritas Kaolack a étroitement participé à celui de la région de Kaolack.

Comme on peut le constater, le partenariat entre les régions et les Caritas diocésaines est encore à l'état primaire, mais laisse entrevoir des perspectives de partenariat fort intéressantes. Quant au partenariat avec les communes, son état d'avancement est plutôt lié à la fois au dynamisme des communes et à leur niveau d'engagement dans le processus du développement local, mais aussi et surtout, à la volonté des Caritas diocésaines de nouer un réel partenariat avec les communes.

A cet effet, l'exemple du partenariat entre la commune de Kaolack et la Caritas Kaolack mérite d'être cité car il montre les esquisses du partenariat à mettre en place avec les collectivités locales.



Caritas Kaolack, dans le cadre du CODEKA (Comité de Développement de Kaolack), a mis à la disposition de la commune une équipe d'experts en développement urbain pour la réalisation de travaux d'enquêtes et d'animation des comités de développement des quartiers mis en place par le CODEKA, ainsi que l'élaboration de documents. Les résultats de ce travail ont été judicieusement exploités par des organismes et projets nationaux tels que l'Agence de Développement Municipal (ADM), le Conseil des Transports Urbains (CETUD), le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS) et l'Agence Française de Développement (AFD).

D'autre part, le rôle important d'intermédiation mené par Caritas Kaolack auprès de ses partenaires financiers a permis le financement d'un Projet d'assainissement par le Fonds Européen de Développement (FED) pour un montant de 400.000.000 francs CFA. L'Agence Française de Développement (AFD) vient d'accepter le financement d'un important projet d'assainissement (eaux, aménagement, adduction d'eau, ramassage des ordures, décharge contrôlée) pour la somme de 900.000.000 francs CFA.

Dans le cadre de ce projet, le CODEKA a choisi Caritas Kaolack comme opérateur local, en raison de son expertise avérée dans les domaines précités.

Enfin, il faut noter la disponibilité des autres communes d'aller dans le même sens et d'établir avec les Caritas diocésaines un partenariat fructueux ; c'est le cas de la commune de Saint-Louis qui a déjà réalisé un certain nombre de projets sociaux et économiques dans le cadre du partenariat avec la ville française de Lille ; la commune de Thiès entend aussi s'inscrire dans la même dynamique, même si elle n'a pas encore mis en place un dispositif efficace à l'image de celles de Kaolack et de Saint-Louis.

Sur le plan du partenariat local, il importe aussi de signaler celui que Caritas Sénégal entretient avec le Conseil des Organisations Non Gouvernementales et d'Appui au Développement (CONGAD) dont elle est membre depuis sa création en 1982.

Le CONGAD sert de cadre de concertation pour éviter la concurrence malsaine entre ONG et la duplication. Elle appuie les programmes d'investissement soumis à l'approbation des autorités administratives en siégeant à la commission d'investissement, et offre des services d'appui-conseil au profit de ses membres pour l'élaboration de programmes d'investissement ; il anime aussi la réflexion sur des thèmes d'actualité à travers des réseaux (environnement, épargne-crédit, sida – santé – population, alphabétisation, démocratie – droits humains – paix).

Face à la prolifération d'ONG à but flou, le CONGAD a élaboré un Code d'éthique auquel sont soumis ses 145 membres.

Caritas participe aux réunions importantes du CONGAD ; cependant, les Caritas diocésaines ne sont pas très présentes dans les réseaux, hormis Caritas Kaolack et Caritas Dakar (Antenne de Fatick) qui participent activement à la cellule

## **PARTENARIAT BILATERAL**

Il connaît un certain nombre de réalisations concrètes au bénéfice des populations.

C'est ainsi que l'Agence Française de Développement (AFD), à travers son programme de financement des pays pauvres (PMA et pays à faible revenu) accorde des subventions à des collectivités locales ou ONG pour la réalisation de programmes en adéquation avec les politiques de développement définis par les Etats.

C'est dans ce cadre qu'il faut considérer l'important projet d'assainissement que l'AFD a accepté de financer pour un montant de 900.000.000 francs CFA au profit de la Commune de Kaolack, et dans lequel Caritas Kaolack a été identifié comme Agence d'exécution, en raison de son expertise avérée.

Ce financement découle d'un important programme d'appui aux Communes mis en place par l'AFD et qui offre aux Caritas diocésaines une excellente occasion de mettre en avant, en relation avec les collectivités locales, leur expertise dans les différents volets du développement ciblés. D'où la nécessité pour elles, de développer des stratégies de communication, d'information et de synergie avec les collectivités locales.

La Suisse, à travers son Bureau d'Appui à la Coopération Sénégal-Suisse (B.A.C.S.S) a mis en place, depuis quelques années, d'importants financements en vue d'appuyer les agricultures paysannes et le monde rural par l'information, la formation et le conseil.



D'ailleurs, il existe un partenariat assez fécond entre le B.A.C.S.S. et Caritas Kaolack dont les centres de formation agricole ont déjà bénéficié de l'appui financier de cette structure. Il s'agira pour les autres Caritas diocésaines de s'approcher d'elle en vue de bénéficier des opportunités qu'elle pourrait leur offrir.

Le Japon aussi a mis en place des financements destinés aux projets des ONG intervenant dans les domaines suivants :

- hydraulique
- éducation
- accroissement de la compétitivité
- santé
- développement urbain
- transformation des produits halieutiques

Il s'agit là des financements directs accessibles aux ONG sur présentation de programmes pertinents. La Caritas Thiès a d'ailleurs sollicité le financement d'un projet hydraulique.

En plus de ces financements gérés par la JICA (organisme japonais de coopération), l'Ambassade du Japon au Sénégal appuie des projets sous forme de subvention non remboursable pouvant atteindre 10.000 yens (environ 52.000.000 francs CFA) dans les domaines ci-après :

- santé primaire
- éducation
- secours à la pauvreté
- environnement
- hydraulique
- approche genre

Ces financements sont directement accessibles aux ONG. La Grande Bretagne aussi, à travers son Ambassade, accorde des financements aux ONG. C'est ainsi que, sous l'impulsion du Secrétariat National, quatre (04) projets de micro-crédit soumis par la Caritas Tambacounda viennent d'être acceptés pour un montant total de 60.000.000 francs CFA.

Les Etats-Unis d'Amérique, à travers l'USAID (organisme de coopération), a élaboré un Plan Stratégique pour une période de huit (8) ans (1998-2006) en vue de réaliser ses différents programmes de développement. Ce plan concerne trois (03) objectifs stratégiques (SOT) que sont :

- appui au secteur privé (SOT 1)
- appui à la décentralisation et à la bonne gouvernance (SOT 2)
- appui à la santé (SOT 3)

Les projets d'accès au crédit pour les micro entreprises (y compris en milieu rural) et de renforcement des capacités de gestion sont éligibles au niveau de SOT 1 et peuvent bénéficier d'appuis financiers plafonnés à 250.000 \$ (environ 162.500.000 francs CFA).

Les ONG peuvent y accéder directement en présentant des projets et peuvent aussi se positionner en qualité d'opérateur local en raison de leur expertise.

Les projets relatifs au développement du secteur urbain, à la bonne gouvernance et aux droits humains sont éligibles au niveau de SOT 2 et les ONG peuvent y participer en qualité d'opérateur local. Les financements sont destinés aux collectivités locales mais, là aussi, les ONG peuvent être des opérateurs locaux.



En ce qui concerne les projets relatifs à la survie de l'enfant, la santé de la reproduction / SMI / PF / MST / Sida, ils sont éligibles au niveau de SOT 3. Là aussi, les ONG ne sont admis qu'en qualité d'opérateurs locaux.

Outre ces trois (03) objectifs stratégiques, l'USAID a mis en place deux autres programmes spéciaux relatifs à :

- l'éducation
- la Casamance (développement pour le retour de la paix)

Caritas Ziguinchor pourrait jouer un rôle important dans le cadre de ce programme spécial en raison de son expertise et de sa grande audience auprès des populations locales.

Ce rapide survol du partenariat bilatéral donne un aperçu des énormes possibilités qui s'offrent aux Caritas diocésaines et que certaines ont d'ailleurs commencé à saisir.

## **PARTENARIAT MULTILATERAL**

Le Secrétariat National entretient des relations de partenariat très étroites particulièrement avec le Programme Alimentaire Mondial (P.A.M) qui a appuyé, sur une longue période, les projets des cantines scolaires initiés par les Caritas diocésaines. Ce partenariat se poursuit, même s'il connaît un certain relâchement du fait d'une diminution des ressources financières du P.A.M.

Caritas Kaolack et Caritas Ziguinchor ont déjà réalisé des programmes en partenariat avec l'Union Européenne (UE) à travers le Fonds Européen de Développement dont les financements sont mis en place par les projets FED/PME et FED/PMR.

Le VIIIème FED qui vient d'être mis en place par l'Union Européenne offre aux Caritas diocésaines d'importantes opportunités de partenariat pour la réalisation de projets. Les financements sont à solliciter auprès des projets FED/PME et FED/PMR.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a initié, en relation avec l'Etat du Sénégal, un important projet de lutte contre la pauvreté, avec des composantes variées et couvrant géographiquement l'essentiel du territoire national.

Ce projet, exécuté en relation avec les collectivités locales et les organisations et associations locales, offre aux Caritas diocésaines d'énormes possibilités d'intervention en qualité d'opérateur local.

Il faut enfin noter que les Caritas diocésaines entretiennent aussi un partenariat fécond avec des projets à financement bilatéral ou multilatéral, et exécutés par des ministères. C'est le cas de Caritas Kaolack avec le Projet d'Appui à la Gestion des Ressources Naturelles (PAGERMA) financé l'Allemagne, et de Caritas Thiès avec le Projet Agro forestier de Diourbel (PAGF) financé par le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA).

Le partenariat local, bilatéral et multilatéral dans sa diversité, offre aux Caritas diocésaines la possibilité de mobiliser des financements pour la réalisation de leurs projets, de mettre leur expertise à la disposition des communautés et, surtout, de développer des synergies avec les principaux partenaires (collectivités locales, ministères, bailleurs de fonds).

## **PARTENARIAT AVEC PAYS DU NORD**

cf : document élaboré à cet effet par Abbé SENE.



# A N N E X E



**SOUSCRIPTION  
DES DIFFERENTS PARTENAIRES  
DE CARITAS SENEGAL**

**SOUSCRITION DES PARTENAIRES  
DE CARITAS SENEGAL  
POUR LA REALISATION DE SES  
PROJETS**

**ANNEE : 1996-1999**

<b>PARTENAIRES</b>	<b>DIOCESES</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>SECOURS CATHOLIQUE PARIS</b>	TAMBA	165 266 608
	KAOLACK	353 127 357
	THIES	54 931 589
	DAKAR	113 992 513
	ST.LOUIS	4 296 015
	SIEGE	80 859 050
	<b>TOTAL</b>	<b>772 473 132</b>
<b>CARITAS INNSBRUCK</b>	ZIGUINCHOR	8 547 000
	KAOLACK	115 393 569
	THIES	145 285 257
	ST.LOUIS	43 116 000
	SIEGE	74 864 886
	<b>TOTAL</b>	<b>387 206 712</b>
<b>CARITAS Autriche</b>	TAMBA	48 504 005
	THIES	15 354 223
	DAKAR	199 763 504
	ST.LOUIS	2 968 550
	<b>TOTAL</b>	<b>266 590 282</b>
<b>MISEREOR</b>	TAMBA	238 061 853
	KAOLACK	477 497 407
	THIES	114 872 797
	DAKAR	215 079 654
	ST.LOUIS	43 349 095
	SIEGE	2 278 873
<b>TOTAL</b>	<b>1 091 139 679</b>	

<b>PARTENAIRES</b>	<b>DIOCESES</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>CARITAS SUISSE</b>	THIES	2 987 074
	DAKAR	41 110 011
	SIEGE	24 456 575
	<b>TOTAL</b>	<b>68 553 660</b>
<b>CARITAS Allemagne</b>	ST.LOUIS	36 638 848
	SIEGE	81 759 518
	<b>TOTAL</b>	<b>118 398 366</b>
<b>CARITAS Italie</b>	SIEGE	17 233 456
	<b>TOTAL</b>	<b>17 233 456</b>
<b>BILANCE</b>	ZIGUINCHOR	8 675 000
	KAOLACK	980 000 946
	<b>TOTAL</b>	<b>988 675 946</b>
<b>KLB</b>	DAKAR	57 985 400
	ST.LOUIS	18 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>75 985 400</b>
<b>FONDATION JEAN PAUL II</b>	ZIGUINCHOR	413 855 365
	KAOLACK	27 773 354
	THIES	94 287 477
	DAKAR	165 300 358
	ST.LOUIS	11 157 649
	<b>TOTAL</b>	<b>712 374 203</b>
<b>CRS</b>	KAOLACK	107 688 576
	<b>TOTAL</b>	<b>107 688 576</b>
<b>CONFERENCE EPISCOPALE ITALIENNE</b>	ZIGUINCHOR	80 000 000
	SIEGE	35 310 386
	<b>TOTAL</b>	<b>115 310 386</b>



<b>PARTENAIRES</b>	<b>DIOCESES</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>CAREME BELGE</b>	KAOLACK	8 929 182
	<b>TOTAL</b>	<b>8 929 182</b>
<b>EAU VIVE</b>	THIES	2 450 000
	<b>TOTAL</b>	<b>2 450 000</b>
<b>AUTEUIL France</b>	ST.LOUIS	11 606 725
	<b>TOTAL</b>	<b>11 606 725</b>
<b>RAOUL FOLLEREAU</b>	ST.LOUIS	37 843 718
	<b>TOTAL</b>	<b>37 843 718</b>
<b>AMBASSADE France</b>	KAOLACK	47 500 000
	<b>TOTAL</b>	<b>47 500 000</b>
<b>A.F.D(AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT)</b>	KAOLACK	52 540 161
	<b>TOTAL</b>	<b>52 540 161</b>
<b>C.F.D(CAISSE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT)</b>	KAOLACK	91 556 851
	<b>TOTAL</b>	<b>91 556 851</b>
<b>COOPERATION FRANCAISE</b>	ST.LOUIS SIEGE	38 843 287 54 097 248
	<b>TOTAL</b>	<b>92 940 535</b>
<b>LILLE France</b>	ST.LOUIS	6 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>6 000 000</b>
<b>ROTARY ROUEN France</b>	ST.LOUIS	18 247 763
	<b>TOTAL</b>	<b>18 247 763</b>

<b>PARTENAIRES</b>	<b>DIOCESES</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>PRIVES DE France</b>	ST.LOUIS	12 801 512
	<b>ST.LOUIS</b>	<b>12 801 512</b>
<b>US.AID</b>	KAOLACK	38 735 544
	<b>TOTAL</b>	<b>38 735 544</b>
<b>COOPERATION SUISSE</b>	KAOLACK	5 493 429
	<b>TOTAL</b>	<b>5 493 429</b>
<b>AMBASSADE PAYS BAS</b>	ST.LOUIS	12 435 670
	<b>TOTAL</b>	<b>12 435 670</b>
<b>HCR/ DKR/ GENEVE</b>	ST.LOUIS	101 290 274
	<b>TOTAL</b>	<b>101 290 274</b>
<b>UNION EUROPEENNE</b>	ZIGUINCHOR THIES	487 500 000 9 685 930
	<b>TOTAL</b>	<b>497 185 930</b>
<b>P M R</b>	KAOLACK	847 500
	<b>TOTAL</b>	<b>847 500</b>
<b>FIDA / BOAD</b>	THIES	40 638 805
	<b>TOTAL</b>	<b>40 638 805</b>
<b>P A G F / BOAD</b>	THIES	29 881 205
	<b>TOTAL</b>	<b>29 881 205</b>
<b>ENDA TIERS MONDE DAKAR</b>	ST.LOUIS	43 980 777
	<b>TOTAL</b>	<b>43 980 777</b>

# **COFINANCEMENTS**



<b>PARTENAIRES</b>	<b>DIOCESES</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>C.R.I.A.D</b>	KAOLACK	33 881 531
	<b>TOTAL</b>	<b>33 881 531</b>
<b>MARROS AMIDOS</b>	THIES	17 850 000
	<b>TOTAL</b>	<b>17 850 000</b>
<b>GYMNASIUM / Allemagne</b>	ST.LOUIS	2 400 838
	<b>TOTAL</b>	<b>2 400 838</b>
<b>SOS PARIS /INNSBRUCK</b>	THIES/ZIG.	123 225 874
<b>SOS PARIS / INNSBRUCK / F.J.PAUL II / CAREME SUISSE</b>	KAOLACK	54 320 535
<b>SOS PARIS / CRS / MISEREOR / CAREME BELGE / C.EPISCOPALE ITALIENNE</b>	KAOLACK	50 257 967
<b>SOS PARIS / C.EPISC. ITALIENNE</b>	KAOLACK	18 596 930
<b>SOS PARIS / CRS</b>	THIES	13 055 549
<b>SOS PARIS / THIES</b>	THIES	4 703 349
<b>SOS PARIS / CRS / MISEREOR/ Autriche</b>	THIES	51 672 346
<b>SOS PARIS / CRS / BOAD</b>	THIES	170 006 446
<b>SOS PARIS / INNSBRUCK / Allemagne</b>	THIES	50 890 091
<b>SOS PARIS / CRS / SUISSE / Allemagne / INNSBRUCK</b>	THIES	27 303 317
<b>SOS PARIS / Autriche / CRS / INNSBRUCK</b>	THIES	64 671 804



<b>PARTENAIRES</b>	<b>DIOCESES</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>SOS PARIS / Allemagne / SUISSE / Autriche</b>	THIES	7 780 556
<b>SOS PARIS / Autriche / Allemagne</b>	DAKAR	16 728 818
<b>SOS PARIS / Allemagne</b>	DAKAR	29 853 159
<b>C .EPISCOPALE ITALIENNE/ MISSIO</b>	TAMBA	30 050 000
<b>C.EPISCOPALE ITALIENNE / Autriche</b>	TAMBA	48 757 000
<b>Autriche / BILANCE</b>	TAMBA	44 281 748
<b>Autriche / MISSIO</b>	TAMBA	19 953 364
<b>Autriche / SUISSE</b>	DAKAR	94 228 242
<b>Autriche / UNION EUROPEENNE</b>	DAKAR	229 919 364
<b>INNSBRUCK / J.PAUL II</b>	THIES	10 824 555
<b>INNSBRUCK / THIES</b>	THIES	5 175 784
<b>INNSBRUCK / CEE</b>	THIES	24 668 580
<b>INNSBRUCK / EAU VIVE</b>	THIES	17 692 030
<b>INNSBRUCK / C.F.D</b>	KAOLACK	45 000 000
<b>MISEREOR/ THIES</b>	THIES	4 537 094
<b>MISSIO / J.PAUL II</b>	THIES	11 779 593
<b>SUISSE / Allemagne</b>	DAKAR	32 854 209
<b>CARITAS HOLLANDE / BILANCE</b>	KAOLACK	86 855 007

PARTENAIRES	DIOCESES	MONTANTS
ENFANCE TIERS MONDE / FONDATION FREDERICK EBER / RESEAU CARITAS	ZIGUINCHOR	3 000 000
MANGO UNIDES / THIES	THIES	30 275 150
SUEDE	DAKAR	44 446 361
	<b>TOTAL</b>	<b>7 396 032 570</b>